



Mise en demeure injustifiée

Par **jipé90**, le **29/09/2009** à **17:47**

Bonjour,

Un cabinet de recouvrement me mets en demeure de payer une caution d'un appareil que je devrai recevoir après signature d'un contrat dûment daté et signé !!!!!!!!!!!

Ors, je n'ai jamais reçu de contrat, malgré plusieurs demandes effectuées par lettre simple et appels téléphoniques !!

Que dois-je faire?

Merci de votre réponse !